

Charte d'Engagements Professionnels 360travaux®

En tant que professionnel 360travaux® je m'engage à respecter les 3 engagements fondamentaux garantissant la qualité de notre collaboration.

ENGAGEMENT N°1 – Déontologie

Je m'engage à :

- Être domicilié en France
- Ne pas revendre à un tiers un projet apporté par 360travaux®.
- Ne pas contracter avec un client apporté par 360travaux®, sans l'intermédiaire de la plateforme sur une période de 12 mois.
- Informer 360travaux® en cas de besoin de sous-traitance. La sous-traitance n'étant possible que
 - Dans la limite de 40% de la valeur globale du chantier.
 - Dans la limite d'un seul rang de sous-traitance.
 - En prenant la responsabilité vis-à-vis des entreprises sous-traitantes.
- Ne pas avoir recours au travail dissimulé
- Informer 360travaux® des éventuelles difficultés rencontrées qui empêcheraient l'entreprise d'assurer le traitement d'un dossier 360travaux® (indisponibilité, décalage de planning prévu avec le client, incapacité d'intervenir sur un chantier pour quelque motif que ce soit...).
- Faire preuve de loyauté et de confidentialité vis-à-vis de 360travaux®.

ENGAGEMENT N°2 – Respect des règles d'utilisation

Je m'engage à respecter les règles d'utilisation de la plateforme 360travaux®, à savoir

- Répondre au mieux aux demandes d'assignations de nouveaux chantiers (reçues par SMS et par email).
- Informer 360travaux® en cas d'indisponibilité ou tout autre problématique ne permettant pas de répondre à l'assignation.
- Transmettre systématiquement le/les devis et les factures client via la plateforme 360travaux®
- Accepter les règlements systématiquement via la plateforme 360travaux® (ne pas recevoir de paiement directement de la part du client).

D'une façon générale, je m'engage à collaborer activement avec 360travaux®, être de bonne foi, afin d'assurer la satisfaction de chacun, faciliter les relations et la réalisation des prestations commandée.

ENGAGEMENT N°3 – Documents réglementaires

Je m'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaires à mon inscription et au règlement électronique des factures, à garantir leur validité et à assurer leur bonne mise à jour.

Par ailleurs, certains documents demandés au moment de votre inscription sont nécessaires pour répondre à la directive européenne sur les services de paiements relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (<https://bit.ly/3il7IDO>)

- Identification Entreprise
 - Attestation d'Assurance décennale (dans le cas où vous n'êtes pas soumis à l'assurance décennale, merci de transmettre votre assurance responsabilité civile).
 - Attestation d'inscription à l'ordre (si vous êtes un architecte)
 - Renseigner vos métiers (domaines d'intervention), spécialités et qualifications (Qualibat...), appellations (PG)...
- Identité Entreprise
 - KBIS ou Document d'Enregistrement INSEE ou d'Enregistrement auprès de la Chambre de Commerce ou Extrait Répertoire des Métiers (de moins de 3 mois) en fonction du statut juridique de l'entreprise
 - Une pièce d'identité (ainsi que celle du/des bénéficiaires effectifs s'il y en a) et une seconde pièce d'identité si auto-entrepreneur, au nom du représentant légal
 - Statuts de l'entreprise signés (si nécessaire)
- Paiement Electronique :
 - RIB au nom de l'entreprise

Merci pour votre engagement,

En cas de questions, nous restons à votre entière disposition au 09.71.08.08.01

A bientôt sur 360travaux®

Charte d'Engagements Qualité Clients 360travaux®

En tant que professionnel 360travaux® je m'engage à respecter les engagements ci-dessous.

Je certifie que mon entreprise est à jour de ses cotisations sociales et fiscales et qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements, ni sous procédure collective.

Je m'engage à :

1. Écouter le client et le conseiller en toute transparence

- ✓ En établissant un devis clair, détaillé et adapté au besoin.
- ✓ En reconnaissant que le devis, une fois signé, est un document contractuel qui lie le client et l'entreprise.
- ✓ En joignant systématiquement à l'ensemble des devis établis, mon attestation d'assurance décennale (dans le cas où vous n'êtes pas soumis à l'assurance décennale, merci de joindre votre assurance responsabilité civile).

2. Travailler dans les règles de l'art

- ✓ En m'engageant à protéger le chantier et à maintenir la propreté des lieux.
- ✓ En évitant l'accès au chantier afin de protéger les ouvrages déjà réalisés, assurer la sécurité des clients et prévenir les vols.
- ✓ En mettant tout en œuvre afin de minimiser la gêne pouvant être occasionnée aux clients.
- ✓ En m'informant et en informant les clients sur l'utilisation et l'entretien des appareils et équipements fournis et/ou installés (lorsqu'ils existent).
- ✓ En remettant les notices, garanties et documents divers relatifs à l'utilisation et à l'entretien des appareils et équipements fournis et/ou installés (lorsqu'ils existent).

3. M'assurer de la satisfaction du client

- ✓ En étant attentif aux souhaits et demandes du client avant le début du chantier et tout au long du chantier, et en prenant en compte ces dernières dans la mesure du possible.
- ✓ En procédant à la réception des travaux avec le client. La réception des travaux est obligatoire et marque le point de départ de certaines assurances.

4. Respecter les délais

- ✓ En respectant les délais définis (envoi du devis, démarrage et réalisation du chantier...).
- ✓ En prévenant le client et votre Expert Travaux 360travaux® en cas de retard, imprévu ou décalage de planning dans les meilleurs délais.

5. Établir un avenant en cas de travaux supplémentaires

- ✓ En établissant en toute transparence avec le client et avec la plateforme 360travaux® un avenant au devis. Ce dernier devant être validé par le client, via la plateforme 360travaux®.

Merci pour votre engagement,

En cas de questions, nous restons à votre entière disposition au 09.71.08.08.01

A bientôt sur 360travaux®